# RÈGLEMENT TRAIL DU CAP SICIÉ

#### I. L'ORGANISATEUR

Le trail du Cap Sicié est organisé par l'Athlétisme Six-Fours

#### II. DATE ET LIEU

Dimanche 30 septembre 2018 Six-Fours, Le Brusc, Le Gaou

#### **III.** LES PARCOURS

Deux parcours sont proposés aux coureurs :

- a. 14 Km, dénivelé + 500 m
- b. 26 Km, dénivelé + 1100 m

## IV. LES CATÉGORIES

- a. 14 Km: Masters, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadet
- b. 26 Km: Masters, Seniors, Espoirs

#### V. LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL

- a. Les coureurs licenciés doivent être titulaires d'une licence FFA, FSGT ou FFTri mentionnant la date du certificat médical.
- b. Les coureurs non licenciés doivent fournir la photocopie du certificat médical avec la mention « Pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an.

## VI. COUREURS HORS UNION EUROPÉENNE

Obligation de fournir une photocopie de la « Carte d'Identité » ou du « Titre de séjour »

# VII. MATÉRIELS

- a. Chaussures de trail
- b. Ceinture porte-bidon ou poche à eau
- c. Ravitaillement personnel (parcours en semi autosuffisance)

## VIII. SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par les secouristes et les médecins ainsi que des contrôleurs positionnés sur les parcours

## IX. REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards sera effectuée :

- a. Le samedi 29 septembre de 10h00 à 18h00 au Décathlon d'Ollioules
- b. Le jour de l'épreuve, au départ des courses (Six-Fours, Le Brusc, Le Gaou)
  - i. De 07h30 à 08h30 pour le 26 Km (pour un départ à 08h45)
  - ii. De 08h30 à 09h30 pour le 14 Km (pour un départ à 09h45)

#### X. RAVITAILLEMENT

- a. Deux ravitaillements sur le 14 Km et le 26 Km + ravitaillement arrivée
- b. Il n'y aura pas de gobelet aux ravitaillements

### XI. CONTRÔLE ET ABANDON

- a. En cas d'abandon le dossard sera retiré et le coureur sera tenu d'attendre le serre-fil ou un contrôleur pour regagner l'arrivée
- b. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter les parcours balisés
- c. En cas de non passage à un point de contrôle le coureur sera disqualifié

#### XII. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- a. Les parcours des trails se situent dans des zones sauvages et préservées
- b. Les coureurs surpris en train de jeter des emballages, des tubes de gel seront immédiatement disqualifiés

# XIII. RÉCOMPENSES

- a. Les 5 premiers (Hommes et Femmes) de chaque parcours
- b. Le 1<sup>er</sup> (Homme et Femme), de chaque catégorie, de chaque parcours, PAS DE CUMUL

#### XIV. MONTANTS DES INSCRIPTIONS

- a. 14 km → 16€ (jusqu'au 29/09/2018)
- b. 26 Km → 21€ (jusqu'au 29/09/2018)
- c. Inscriptions possibles le jour de la course, sous réserve de dossards disponibles avec une majoration de  $4 \in (14 \text{ km} \rightarrow 20 \in -26 \text{ Km} \rightarrow 25 \in)$

# XV. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

a. Les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire, les frais seront à leur charge.

b. L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la FFA

#### XVI. PORT DU DOSSARD

Les dossards doivent être visibles sur la poitrine (LES ÉPINGLES NE SERONT PAS FOURNIES)

## XVII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires

### XVIII. DROIT À L'IMAGE

Les coureurs autorisent la presse, l'organisateur et leurs partenaires à exploiter sur tous supports les images et vidéos réalisées sur lesquelles ils peuvent être visibles

### XIX. RÈGLEMENTATION FFA

Le Trail du Cap Sicié se déroulera en conformité avec le règlement des courses HS de la FFA.

Le présent règlement vise à la protection des participants et à l'environnement

# XX. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En faisant acte d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter

L'Organisateur